

Agent funéraire



Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Charge mentale : traumatisme psychologique lors des interventions, relation à la mort, contact avec un public en souffrance
- Charge mentale : organisation difficilement panifiable

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires (P))
- Ambiance sonore : fatigue liée au bruit des machines utilisées pour creuser les fosses ou détruire les monuments funéraires

- Chute de plain-pied : glissade sur sol mouillé, chute liée à l'effondrement des tombes rendant le sol inégal
- Conduite de véhicule ou d'engin : petits engins de chantier (tractopelle, ...), circulation
- Contraintes posturales et articulaires : pour sortir la terre de la fosse lorsque l'opération s'effectue à l'aide d'une pelle, postures courbées, travail à genoux, accroupie, en torsion, maintien des bras en l'air et marche sur sol inégal ... (P)
- Équipements de travail : pelle, pioche, pied de biche, ...), masses, perforateurs, ...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes, virus, bactéries, parasites avec la population et les animaux, déchets organiques (ossements, corps en décomposition, ...)
- Exposition à des produits chimiques dangereux : produits désinfectants, liquides bactéricides et virucides utilisés pour désinfecter les corps, gaz de putréfaction, utilisation de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) pour l'entretien des cimetières ... (P)
- Gestes répétitifs : pour sortir la terre de la fosse lorsque l'opération s'effectue à l'aide d'une pelle (P)
- Manutentions manuelles et port de charges : réalisation de la fosse, déplacement de la terre retirée de la fosse, déplacement brouette, ouverture d'un caveau, manutention du cercueil ... (P)
- D'après le Registre Unique Santé et Sécurité au Travail© - Version 7
- Travail en hauteur : chute dans les fosses, risque d'éboulement lorsque l'agent réalise la fosse ...
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : certains équipements utilisés pour creuser les fosses et pour détruire les monuments funéraires (par exemple les perforateurs) provoquent des vibrations

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : prélèvements bactériologiques
- Manutentions manuelles et port de charges : analyse de l'activité au poste de travail
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurages de vibrations à l'aide d'un vibromètre

2. Mesures de prévention collective

- Ambiance climatique, thermique et humidité : Fournir suffisamment d'eau au personnel, organiser le travail sur les heures les moins chaudes (horaires d'été)
- Ambiance sonore : choix des matériels les moins bruyants
- Chute de plain-pied : évaluer l'état des sols, marches, espaces de circulation
- Conduite de véhicule ou d'engin : Afficher la limitation de vitesse à l'entrée du cimetière, organiser et afficher un plan de circulation pour les véhicules circulant dans l'enceinte du cimetière, entretien et contrôle périodique des équipements de travail
- Contraintes posturales et articulaires : analyse des postes de travail, matériel réglable pour les utilisateurs
-

- Equipements de travail : Mettre à disposition une trousse de secours, entretien et contrôle périodique des équipements de travail
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : Mettre en place une procédure de sécurité pour la manutention des restes humains, mise en place de lavabos et distributeurs de savon, douches, interdiction de manger boire ou fumer sur le lieu de travail
- Exposition à des produits chimiques dangereux : Veiller à l'étiquetage des produits, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité (FDS) et des notices de poste,
- Gestes répétitifs : alternance des tâches, organisation des plannings, rotation du personnel
- D'après le Registre Unique Santé et Sécurité au Travail© - Version 7
- Manutentions manuelles et port de charges : Limiter la manutention notamment pour la manutention de la terre et des cercueils (utiliser des moyens d'aide à la manutention)
- Travail en hauteur : mettre en place des systèmes adaptés pour éviter l'éboulement de la terre dans la fosse à l'occasion du creusement (blindage, étais, ...)
- Suivi médico-psychologique régulier : Le travail en équipe ou l'organisation de moments de paroles entre les membres de l'équipe peut aider à rendre le travail moins difficile
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : choix des matériels moins vibrant; équipements de réduction des vibrations : siège à suspensions pneumatiques, poignées anti-vibrations ...

3. Mesures de prévention individuelles

- Protection de la tête : masques, lunettes
- Protection de la main : gants de manutention, ...
- Protection du corps : combinaison de protection jetable à usage unique et détruite après chaque exhumation, vêtements haute visibilité
- Protection du pied : chaussures de travail enveloppantes
- Autre : respect des règles d'hygiène (interdiction de boire, manger et fumer sur le lieu de travail, lavage des mains), le travailleur ne doit jamais intervenir seul lorsque la fosse n'est pas équipée pour éviter les éboulements (ou lui fournir un dispositif d'alarme pour travailleur isolé), trousse de premier secours, soutien psychologique personnalisé

4. Formations / Informations

- Liées à la conduite :
 - Équipement mobile automoteur, de levage et engin,
 - autorisation de conduite
- • Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - utilisation des produits chimiques,
 - utilisation des équipements de travail,
 - utilisation des équipements de protection individuelle
- • Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - information/formation sur les risques des agents biologiques et sur les bonnes pratiques d'hygiène,
 - ergonomie des postes de travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP),
 - conduite à tenir lors de la manipulation des corps et des cercueils
- • Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours,
 - maniement des extincteurs
 - règles d'évacuation des locaux de travail